



**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Secrétariat général

Service expertise juridique & marchés publics

*132 Boulevard de Paris
CS 50039
13331 Marseille Cedex 03*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

OBJET DE LA CONSULTATION : Accompagnement de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'organisation générale de la manifestation, « les AGORAS » de l'ARS Paca le 9 mars 2023 à Antibes.

MODE DE PASSATION : Le marché est passé selon une procédure d'Appel d'Offre Ouvert, en application des articles R. 2124-1 et R. 2124-2 du code de la commande publique (CCP).

DUREE : Le marché prendra effet à compter de sa date de notification et sans que sa durée maximale ne puisse excéder le 31-12-2023.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le 07 novembre 2022 à 10 H 00.

Le présent cahier comporte **12 pages**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Contexte.....	page 3
ARTICLE 2 – Exposé des motifs.....	page 5
ARTICLE 3 – Objet du marché.....	page 5
ARTICLE 4 – Détails des prestations.....	page 6
ARTICLE 5 – Exigence de l'ARS.....	page 11
ARTICLE 6 – Différentes phases du projet et calendrier.....	page 11
ARTICLE 7 – Les acteurs du projet.....	page 12
ARTICLE 8 – Echanges d'informations.....	page 12

ACCOMPAGNEMENT DE L'ARS PACA A L'ORGANISATION GENERALE DE D'UNE JOURNEE DE RENCONTRES INSTITUTIONELLES

ARTICLE 1 - Contexte

Qui sommes-nous ?

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'azur (Paca) est un établissement public administratif, sous tutelle ministérielle, en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé.

Elle se compose d'un siège basé à Marseille et de six délégations territoriales localisées dans les départements de la région.

Elle vise :

- l'amélioration de la santé des habitants de notre région ;
- l'efficacité du système de santé et médico-social.

Notre rôle

L'agence définit la politique de santé en Paca exprimée dans le projet régional de santé, feuille de route des acteurs de santé et du médico-social dans notre région.

Son domaine d'intervention couvre un large champ de compétences traduisant une approche décloisonnée et globale de l'organisation du système de santé : la prévention, la veille et la sécurité sanitaire, la santé publique et environnementale, les soins et les prises en charge médico-sociales.

Cette politique régionale de santé est concertée.

Les instances de démocratie sanitaire donnent leurs avis sur les travaux de l'agence.

Les usagers, les professionnels de santé hospitaliers et libéraux, les dirigeants des établissements de soins (hôpitaux, cliniques...) et des établissements médico-sociaux (Ehpad, Esat, Fam, IME...), les responsables d'associations, les représentants de l'Etat et les élus locaux sont les interlocuteurs privilégiés de l'agence.

L'agence unit les personnels et les ressources des services de santé de l'Etat et de l'assurance maladie. Aujourd'hui 600 agents agissent, au quotidien, pour une meilleure santé dans notre région.

Dans quel but ?

- Favoriser l'accès aux soins et aux services médico-sociaux.
- Renforcer le pilotage du système de santé et le rendre plus efficace.
- Adapter aux plus près des besoins l'organisation de la santé.
- Optimiser l'organisation sanitaire et l'organisation médico-sociale.
- Veiller à la gestion efficiente du système de santé et médico-social.
- Garantir l'avenir du service public de santé solidaire.

Nos missions

Par le pilotage de la santé et du médico-social :

- contribuer à réduire les inégalités de santé ;
- assurer un meilleur accès à la santé ;
- organiser les parcours de santé des patients ;
- favoriser une meilleure efficacité des dépenses de santé.

Nos instances de démocratie sanitaire

L'agence intègre des acteurs de la santé à travers ses principales instances de démocratie sanitaire :

- la Conférence régionale de santé et d'autonomie ;
- les commissions de coordination des politiques publiques ;
- les Conseils territoriaux de santé ;
- les conférences de territoires.

L'agence anime, en outre, les droits des usagers.

Nos domaines d'intervention

- La prévention, la santé publique et environnementale, la veille et la sécurité sanitaire.
- Les soins ambulatoires et hospitaliers.
- L'accompagnement médico-social des personnes en perte d'autonomie.

Selon quelle logique ?

- La couverture de l'ensemble du champ de la santé.
- Le décloisonnement sectoriel et la pluridisciplinarité.
- La démocratie sanitaire avec les usagers et les acteurs de santé.
- Le dialogue permanent avec ses partenaires institutionnels.
- La contractualisation avec les collectivités locales et l'assurance maladie.
- Le renforcement de l'action collective du système de santé.

Principes d'action

- L'accessibilité au système de santé.
- L'approche globale de la santé.
- La mise en synergie des acteurs.
- La promotion de l'innovation.
- L'efficacité du système de santé.

Les Agoras de l'ARS Paca

Pour animer les acteurs de santé, l'ARS organise les « Agoras de l'ARS Paca » tous les 2 ans en différents lieux de la région, une biennale itinérante des acteurs et des projets de santé en Paca :

- Les 8 et 9 octobre 2015 à Toulon au centre des congrès L'ARS a, ainsi, réuni pour la première fois près de 2000 participants, pour échanger, partager et susciter des collaborations sur le thème des parcours de santé. Édition labellisée semaine de l'innovation.
- Les 9 et 10 novembre 2017 à Marseille au palais du Pharo.
- Le 14 novembre 2019 à Manosque salle Osco-Manosco.

Avec cette manifestation, l'ARS Paca valorise la politique régionale de santé et ses acteurs, en sollicitant les contributions des professionnels de santé, des élus locaux, des usagers, des directeurs d'établissements de santé ou médico-sociaux, des responsables de services à la personne, des acteurs de santé publique et de prévention, des professionnels libéraux... Tout en mettant en lumière les missions de ses équipes.

ARTICLE 2 - Exposé des motifs

L'ARS Paca, dans une dynamique de renforcement de la démocratie sanitaire, souhaite réunir tous les acteurs et les professionnels de santé de la région pour sa quatrième édition des Agoras de l'ARS Paca, dédiée au Projet régional de santé (PRS).

L'année 2023 sera marquée, pour l'ARS Paca et l'ensemble de ses partenaires, par l'élaboration du prochain Projet régional de santé (PRS). Il sera publié en novembre 2023. Pour construire collectivement cette feuille de route régionale, l'ARS Paca met en place une démarche participative et collaborative. Les Agoras 2023, point d'orgue de cette démarche, permettront à l'ensemble des acteurs de la région d'échanger et de partager le Projet régional de santé.

L'ARS propose d'organiser une journée de rencontre institutionnelle au Palais des Congrès d'Antibes-Juan les Pins à Antibes le 9 mars 2023 sur le thème du projet régional de santé (PRS).

Environ 1 000 participants sont attendus issus du monde de la santé : directeurs d'établissements de santé, directeurs d'établissements et de services médico-sociaux et sociaux, praticiens hospitaliers, médecins libéraux, associations, élus locaux, usagers, responsables des structures de prévention et d'éducation à la santé, étudiants, enseignants, chercheurs, représentants de services de l'Etat, industriels, etc.

L'événement est ouvert et global, son format se veut volontairement polymorphe. Le principe est la libre circulation des participants à travers ces différents espaces.

ARTICLE 3 – Objet du marché

Les objectifs à appréhender dans l'organisation de la manifestation sont :

- Présenter et partager le nouveau Projet régional de santé,
- Favoriser les échanges afin d'alimenter les avis des partenaires qui seront rendus dans le cadre de la concertation réglementaire du PRS,
- Lancer la réflexion avec les acteurs de santé sur la mise en œuvre du PRS (déclinaison opérationnelle, territoriale...),
- Mieux faire connaître la démocratie en santé et les droits des usagers,
- Promouvoir la logique d'accompagnement des acteurs au changement, et contribuer à la formation des acteurs au travail intersectoriel,
- Diffuser et partager des connaissances et des expériences pour l'émergence d'une approche globale et commune de la santé,
- Diffuser les expériences positives et faire connaître leurs conditions de déploiement en vue de leur transférabilité,
- Se rencontrer, échanger, témoigner,
- Communiquer.

ARTICLE 4 – Détail des prestations

Estimation budgétaire du marché : 145 000 € TTC.

1/ ORGANISATION GENERALE DE LA MANIFESTATION

N.B : La manifestation se déroulera au Palais des Congrès d'Antibes à Juan les Pins. L'espace comprend les prestations suivantes : le nettoyage des surfaces, un régisseur général, un technicien polyvalent en salle de sous-commission, ainsi que deux agents de sécurité et un agent SSIAP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la visite du site est facultative (non obligatoire), les candidats peuvent visiter le site de la manifestation du **30 septembre 2022 au 24 octobre 2022** en contactant :

Mme Loraine Maumy
T.+33(0)422106024
lmaumy@antipolis-events.com
<https://www.antibesjuanlespins.com/congres>

Détail des prestations :

➤ **Ingénierie événementielle**

Le contenu du programme est élaboré par l'ARS, le rétro planning est consultable en annexe1.

Le prestataire apporte son expertise en proposant, en lien avec l'ARS, un déroulé (format, durée, type d'animation, configuration) pour l'événement.

Le titulaire du marché sera force de propositions pour des modalités d'intervention innovantes et pertinentes pour chaque élément du programme en tenant compte des espaces du lieu, du timing, et des attentes de l'ARS (dynamisme, ouverture, échange et partage...).

L'objectif est de produire des formats sous forme de :

- plénières
- ateliers
- conférences-débats en grande audience,
- serious game
- speed conférences en petite audience,
- échanges de pratiques, rencontres professionnelles, services pratiques
- espace d'expositions (stands)
- Agoras café (mobilier, éclairage, traiteur, animation)
- cocktail de clôture (mobilier, éclairage, traiteur, animation)
- Espace Librairie

Pré-structure du programme :

- Séance plénière
- Première partie de matinée : 3 thématiques : 3 salles : amphithéâtre, salle de 145 personnes et salle de 100 personnes

- Deuxième partie de matinée : 6 thématiques : 6 salles : amphithéâtre, salle de 70 personnes, salle de 100 personnes, 75 personnes, 70 personnes et 60 personnes environ.
- Première partie de l'après-midi 4 thématiques : 4 salles 75 personnes, 145 personnes, amphithéâtre, 100 personnes.
- Deuxième partie de l'après –midi : 8 thématiques, 8 salles, 75 personnes, 75 personnes, 70 personnes amphithéâtre, 60 personnes 50 personnes et 50 personnes, 70 personnes.

NB : Certaines salles seront à divisées, le temps d'attente estimé pour la division et le réaménagement des salles est à définir pour la conception du programme.
Prévoir de la manutention pour l'aménagement des espaces.

L'ARS a déjà eu recours, pour ces évènements passés, aux formats suivants : tables rondes, ateliers de travail, show cases, stands, facilitation graphique, etc. Si certains de ces formats pourront être repris pour la manifestation, l'innovation sera fortement recherchée.
Pour cette prestation de conseil, il est attendu du titulaire du marché qu'il soit à l'écoute des besoins et attentes de l'ARS tout en étant créatif et facilitateur.

➤ **Inscription des participants**

Les inscriptions se feront en ligne sur le site Internet des Agoras.
Le prestataire assure la gestion et le suivi des inscriptions en ligne.
Le prestataire récupère le fichier des inscrits pour gérer l'accueil et le cas échéant, l'impression des billets d'entrée, conformément aux besoins et attentes de l'ARS.
Il se charge des inscriptions sur place le jour de la manifestation pour les personnes qui auraient oublié de s'inscrire et celles qui auraient oublié leurs billets d'entrée.

➤ **Plan et aménagement des espaces**

Le titulaire du marché produit le plan d'implantation et d'aménagement de tous les espaces (salles, stands, villages, espaces, etc.) dans une volonté de mêler les temps de rencontres formelles et avec des respirations informelles et de favoriser la meilleure circulation possible des participants au sein de l'espace de la manifestation.
La journée du 8 mars 2023 sera consacrée à l'aménagement des espaces et aux montages.
Le démontage s'effectuera le 9 mars 2023, en fin de journée, après la clôture de l'évènement et le lendemain matin si besoin.

➤ **Equipements et mobiliers**

Le titulaire du marché assure la fourniture (location, montage, démontage) de mobiliers et d'équipements pour les espaces suivants dédiés aux formats :

- ❖ conférence,
- ❖ présentations,
- ❖ session de travail et d'échanges pratiques,
- ❖ vestiaire d'accueil complémentaire à celui du lieu d'accueil de la manifestation,
- ❖ espaces de détente et de convivialité,
- ❖ Agora café
- ❖ Espace restauration
- ❖ Stand
- ❖ Salles
- ❖ Exposition thématique

- ❖ Ateliers
- ❖ Création d'un espace supplémentaire
- ❖ Espace librairie

➤ **Equipements et mobiliers**

- ❖ Vidéoprojecteurs,
- ❖ Micros,
- ❖ Ecrans,
- ❖ Autres...

A cet effet, le prestataire présentera différentes gammes de mobilier et d'équipements. Il fournit, également, les matériels et mobilier nécessaires à l'animation des différents formats (paperboards, tableaux blancs, stylos, feutres, etc.).

La proposition pour l'ensemble du marché sera décrite par le prestataire dans une présentation accompagnée de maquettes, photos ou autres moyens permettant d'évaluer les prestations proposées. Elle sera accompagnée de références vérifiables (contact et numéro de téléphone).

➤ **Organisation et coordination**

Le titulaire du marché coordonne, en lien avec l'ARS Paca et la municipalité d'accueil, les déplacements, les modes de transports, la signalétique.

En complément des postes décrits ci-dessus, le titulaire du marché assurera la coordination des autres prestations de la manifestation, avant et pendant la manifestation, en lien avec les différents besoins. Le détail de ces prestations est donné ci-dessous à titre d'information.

➤ **Prestations de communication**

- Invitation / inscription
- Création graphique (conception visuel générique et ses déclinaisons avec mise au format)
- Support signalétique (gestion des flux, plan des lieux, circulation, programmation, etc...)
- Réalisation du programme (papier + dématérialiser), intégration des contenus, impression
- Déclinaison réseau sociaux et web (images, post, bandeau, etc...)
- Autre déclinaison, banderole, presse, etc...
- Kakemono
- Fond de scène et modèle de power point
- Badges / tour de cou pour les participants à fournir par le prestataire.

➤ **Prestations audiovisuelles**

- Teaser à M-2 livrée pour le 9 décembre 2022.
- Le prestataire assure la captation audiovisuelle (photo-vidéo+ interview) le jour de la manifestation. Il fournit à l'ARS, un book photo digital à J+2 de la manifestation, deux versions vidéo résumés de la manifestation : une version courte - réseaux sociaux (1 à 2 mn) et une version plus longue (3 à 5 mn) pour la communication institutionnelle de l'agence.

➤ **Site web et réseaux sociaux**

L'ARS Paca livre le site web support de la manifestation : www.lesagoras.paca.ars.sante.fr

Le titulaire du marché assure l'animation éditoriale en ligne du mois de décembre 2022 à avril 2023, actualités régulières (un post par semaine), édition de newsletters consacrées à l'événement (mensuelle : décembre /janvier /février /mars). Le titulaire du marché est force de proposition pour la réalisation de supports ou d'outils de nature à communiquer sur l'événement et à générer des inscriptions. Il se conforme à la charte graphique de l'ARS et s'engage à respecter l'accès sécurisé aux outils web de l'agence.

➤ **Signalétique**

Le titulaire du marché réalise, pour la première quinzaine de février 2023, la conception, la fabrication et l'installation de la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur du lieu de la manifestation.

- Kakémonos
- Panneaux d'entrée
- Panneaux d'accueil
- Panneaux d'orientation
- Plusieurs panneaux du plan du site
- Panneaux d'information sur le programme
- Signalisation des différents espaces de la manifestation,
- Tous supports favorisant la circulation du public dans les différents espaces, cette liste est non exhaustive.

Tous les outils de signalétique et de production demeurent la propriété exclusive de l'ARS Paca à l'issue de l'événement.

➤ **Supports de communication**

Le titulaire du marché crée (conception, rédaction, création graphique) des supports à mettre en ligne et/ou à éditer : programmes, plans, liste des participants et des partenaires, etc...Il en supervise la fabrication et l'impression.

L'ARS Paca privilégie la mise en ligne des supports de communication. Certains de ces supports, dont le programme et le plan des espaces de la manifestation, seront imprimés en version papier à hauteur du nombre de participants. Le titulaire du marché sera force de proposition quant au(x) format(s) à adopter (programme classique, carte postale, etc.)

➤ **Prestations audiovisuelles**

Vidéo

Le prestataire livre une vidéo teasing de l'événement afin d'attirer le public cible et d'inciter aux inscriptions.

Cette prestation comprend la proposition d'un scénario à l'ARS, la réalisation de la vidéo, et le montage. La durée de la vidéo est de 2 à 3 minutes maximum.

La vidéo sera livrée pour le 9 décembre 2022.

Photos

Le titulaire du marché réalise un reportage photo de l'événement et livre les photos en HD au service communication de l'ARS Paca ainsi qu'un portfolio en ligne. Il est attendu des

photographies d'ambiance, des photographies des différentes séquences de la manifestation, ainsi que des intervenants afin de donner une vision de l'événement dans son ensemble.

Ces livrables seront rendus deux jours après la manifestation.

2/ LOCATION DE MATERIEL AUDIOVISUEL ET INFORMATIQUE

Le titulaire du marché assure la fourniture de matériel informatique portable (tablettes et ordinateurs),

Le titulaire du marché assure la fourniture d'écrans télé + ordinateurs pour les espaces de stands pour le jour de la manifestation

Le titulaire prévoit le matériel pour des projections en continu de modules vidéo ou de films pour le jour de la manifestation : Vidéoprojecteur

3/ SERVICE DE TRAITEUR POUR COCKTAIL

Le titulaire du marché assure la fourniture en boissons et restauration, ainsi que le mobilier, les verres et couverts et le service pour la prestation suivante :

Soirée du jeudi 09/03/2023

- Cocktail dinatoire pour 100 personnes

4/ SERVICE DE TRAITEUR POUR CAFES D'ACCUEIL ET PANIERS REPAS

Le titulaire du marché assure les prestations suivantes :

- Cafés d'accueil le jeudi 9 mars à partir de 9 heures pour environ 1 000 personnes (café, thé, eau, jus de fruits, viennoiseries, cuillères, sucre et serviettes).
- Paniers repas le jeudi 9 mars à partir de 12 heures pour environ 60 personnes (entrée, plat, dessert et eau minérale ; ou sandwiches, dessert et eau minérale).

5/ SERVICE DE TRAITEUR POUR LA RESTAURATION DES PARTICIPANTS

- Mise à disposition d'un service traiteur /restauration **pour environ 1000 personnes** (la jauge sera communiqué au prestataire en fonction du nombre d'inscrit avant l'évènement) le service traiteur devra proposer plusieurs options **de menu compris entre 10 et 15 euros** pour les participants en assurant un temps d'attente raisonnable compatible avec l'organisation de la journée.
- Mise à disposition d'un bar (boissons soft, café, etc..) de 12h00 à 17h00

6/ PRESTATIONS D'ACCUEIL

Le titulaire du marché met à disposition le nombre de personnes nécessaires pour assurer l'accueil et la tenue du vestiaire d'un flux estimé à 1000 participants par jour. En lien avec le

prestataire en charge de l'organisation événementielle, le personnel d'accueil sera notamment chargé de :

- Scanner les billets d'entrée des participants et intervenants inscrits,
- Inscrire sur place les participants non-inscrits, leur éditer un billet d'entrée et le scanner,
- Éditer un billet d'entrée et le scanner pour les participants inscrits mais ayant oublié leur billet d'entrée,
- Participer à la circulation des participants dans les différents espaces du lieu,
- Faire circuler les microphones dans l'amphi et les salles.

A titre indicatif, les horaires de travail du personnel d'accueil sont les suivants :

- Jeudi 9 mars 2023: 8h30 – 15h30,
- Pour le personnel dédié au vestiaire, la plage horaire de travail s'étend jusqu'à 20h30.

7/ PRESTATIONS DE SECURITE

Afin de garantir la sécurité des lieux et des matériels, le titulaire du marché est en charge de l'organisation événementielle :

- La mise à disposition du personnel de sécurité nécessaire pour contrôler l'entrée du lieu d'accueil de la manifestation dans le cadre du plan Vigipirate (agents de sécurité pour la journée du 9 mars 2023 de 8h à 22h, et surveiller les deux autres points de sortie,
- La mise à disposition du personnel de gardiennage pour les phases de montage et de démontage des stands lors des deux jours de manifestation.

Estimation budgétaire du marché (Prestations A à F): 145 000 € T.T.C

ARTICLE 5 – Exigences de l'ARS

Le candidat devra impérativement disposer d'une expérience dans le domaine de la gestion événementielle et de la communication.

Tous les attendus liés à la mise en œuvre des prestations objets du marché devront être précisés dans un mémoire technique.

ARTICLE 6 - Différentes phases du projet et calendrier

Les prestations énumérées à l'article 4 constituent le cadre global de la prestation. Elles seront retravaillées et affinées avec le prestataire retenu.

Une orientation sur le planning général est proposée par l'adjudicateur et donne une visibilité sur les contraintes calendaires imposées.

Première réunion avec le prestataire : à date de notification. Chaque semaine suivante, des réunions seront programmées entre l'équipe projet de l'ARS Paca et les prestataires retenus pour l'organisation générale de la manifestation et les prestations de communication.

Les mois janvier et février 2023 correspondront à une charge significative de travail pour les prestataires retenus. Ceux-ci devront donc être entièrement disponibles.

Organisation de la rencontre : 9 mars 2023

La journée du mercredi 8 mars sera consacrée à l'aménagement de l'espace et à l'installation des exposants. Le démontage aura lieu le jeudi 9 mars après la clôture de l'évènement, en fin de journée.

ARTICLE 7 - Les acteurs du projet

Une équipe projet constituée de personnels de l'ARS PACA sera l'interlocuteur régulier du prestataire en charge de l'organisation générale de la manifestation.

- **Madame Ania Achouri**

Chargée de Communication événementielle
Service Communication – Direction générale

- **Madame Géraldine Tonnaire**

Directrice des politiques régionale de santé
Direction Déléguée aux Politiques Régionales de Santé

L'ensemble des réunions de travail et de coordination auront lieu au siège de l'ARS Paca, 132, Boulevard de Paris – 13003 Marseille. Elles feront l'objet d'un planning, élaboré par le prestataire en concertation avec les membres de l'équipe projet, qui prendra en compte les dispositions suivantes :

- un point de situation sur l'avancée de travaux se fait, a minima, tous les 15 jours entre le prestataire et l'équipe projet. Cette récurrence pourra être adaptée en fonction des besoins.
- avant chaque étape clé, des échanges sont programmés avec l'équipe projet pour modification ou approfondissement éventuel.

ARTICLE 8 - Echanges d'informations

L'ARS PACA s'engage à fournir aux prestataires les informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les prestataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires au bon déroulement des missions qui leur sont confiées.